

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic  
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231027**

***Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 \$ (contrat: 10 246 500,00 \$ + contingences: 1 154 154,49 \$ + incidences: 408 920,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Stéphanie Espach  
pour Julie Demers  
Secrétaires recherchistes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE1217231027**

*Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 \$ (contrat: 10 246 500,00 \$ + contingences: 1 154 154,49 \$ + incidences: 408 920,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.*

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et visent à remplacer des entrées de service en plomb. Dans un horizon de 10 ans, l'objectif de la Ville est d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis.

En 2021, il est prévu de remplacer environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui prévoit le remplacement d'environ 534 branchements d'eau en plomb.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que 3 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 9,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a précisé qu'un nombre de branchements potentiellement en plomb était estimé au départ et que l'analyse sur le terrain permettait de confirmer le nombre de branchements effectifs à remplacer. De plus, il a été mentionné que le Service des communications et de l'expérience citoyenne était chargé des communications avec les résidents dans le cadre de ces travaux.

La Commission est satisfaite des explications claires fournies par le Service et salue la stratégie globale déployée par la Ville pour remplacer les entrées en plomb sur le territoire de la métropole.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE1217231027 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**